



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **16 juin 2008**

Décision n° **B-2008-0073**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Autorisation de dépôt d'un permis de démolir et de construire par la SA Sogelym Steiner sur les terrains communautaires situés 24 et 28, rue de la Feysine

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 9 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 17 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Crimier, Arrue, Colin (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charrier, Daclin, Calvel, Barge.

**Bureau du 16 juin 2008**

**Décision n° B-2008-0073**

objet : **Autorisation de dépôt d'un permis de démolir et de construire par la SA Sogelym Steiner sur les terrains communautaires situés 24 et 28, rue de la Feyssine**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine a acquis, par acte en date du 13 février 2006, un tènement industriel situé 24, rue de la Feyssine cadastré sous le numéro 124 de la section AK pour 5 735 mètres carrés, dans le but d'y implanter des activités économiques à haute valeur ajoutée.

Afin de valoriser la constructibilité de ce tènement, la Communauté urbaine a approuvé, par décision en date du 25 février 2008, l'acquisition d'une partie du tènement immobilier voisin situé 28, rue de la Feyssine à Villeurbanne cadastré sous les numéros 96, 122 et 123 de la section AK représentant 2 670 mètres carrés environ, ce qui représente un foncier total de 8 400 mètres carrés permettant de développer une surface hors oeuvre nette de l'ordre de 9 000 mètres carrés.

La SA Sogelym Steiner souhaiterait développer sur les terrains communautaires un programme tertiaire de bureaux de l'ordre de 9 000 mètres carrés de surface hors oeuvre nette destiné à accueillir principalement deux entreprises qui travaillent en partenariat avec le centre de recherche et de développement de la Doua ; il s'agit des sociétés Idéalp'pharma et Ciril.

Les modalités juridiques et financières de la cession de ces terrains par la Communauté urbaine n'étant pas encore été formalisées, la société Sogelym Steiner sollicite l'autorisation de la Communauté urbaine pour déposer d'ores et déjà une demande de permis de démolir et de construire sur ces tènements ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** la SA Sogelym Steiner à déposer d'ores et déjà une demande de permis de démolir et de construire sur lesdits terrains situés rue de la Feyssine à Villeurbanne.

Cet accord ne permet pas à la société Sogelym Steiner d'entreprendre de quelconques travaux de démolition ou de construction qui pourraient être autorisés sur lesdits terrains.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 juin 2008.**